

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpéch à M Roucher
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans la continuité du Rapport d'orientations budgétaires 2020 présenté au Conseil Municipal du 20 novembre 2019, il est proposé de gérer le projet de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac en Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiement (CP).

Ce projet a pour objectif une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité ainsi qu'une rénovation générale. Les locaux seront ainsi mis aux normes fédérales des compétitions de rugby jusqu'en division fédérale 1. Ce projet intègre, outre la réhabilitation des vestiaires et des douches, la création d'équipements liés aux besoins du Saint-Médard-Rugby Club comme une salle de musculation, une salle vidéo, des locaux de stockage, des espaces réceptifs avec cuisine et buvette, une zone presse et des bureaux.

Les AP/CP sont des autorisations pluriannuelles de dépenses relatives à une opération ou à un ensemble d'opérations.

Cette procédure permet ainsi à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

La durée de l'autorisation de programme est de 3 ans (2020-2022). Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer l'AP/CP suivante :

	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2020	2021	2022
Restructuration des tribunes et aménagement des vestiaires du stade de Gajac	2 500 000 €	200 000 €	1 500 000 €	800 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer une autorisation de programme de deux millions cinq cent mille euros pour les travaux de restructuration des tribunes et d'aménagement des vestiaires du stade de Gajac.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2020 : 200 000 €
- 2021 : 1 500 000 €
- 2022 : 800 000 €

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **33 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 décembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_138
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES ET D'AMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE GAJAC. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_138-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20191211-DG19_138-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
<i>nom de original:</i>		
DG19_138.pdf	application/pdf	768463
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_138-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	768463

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h22min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h22min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h22min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h27min20s	Reçu par le MI le 2019-12-16